

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et 10 juillet à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROI Jean-Marie.

Présents : Mr QUEYROI Jean-Marie, Maire ; Mr RODRIGUES Antonio, 1<sup>er</sup> adjoint ; Mme LEBLANC Valérie, 2<sup>ème</sup> adjointe ; Mr CALAVIA Richard, 3<sup>ème</sup> adjoint ; Mr GÉRARD Jacques, 4<sup>ème</sup> adjoint.

BOUKHALO Sébastien, DUBOST Manon, FORGET Laurence, MAGNOU Marie-France, MAQUET Jean-Michel, MICHEL Elisabeth, RENARD Jacques, ROCHE-HENRIQUE Anne-Marie, SACHET Catherine, VAN HAMME Pierre.

A été nommée secrétaire : Valérie LEBLANC

## **N°2020-25 :**

**Objet de la délibération** : Sénatoriales : Election des délégués et suppléants (communes – 1000 habitants)

VU le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire ministérielle NORINTA2015957J du 30 juin 2020 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

VU l'arrêté n°BDLER 2020-07-02 du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et le nombre de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du Département en vue des élections sénatoriales de septembre,

VU la circulaire préfectorale du 6 juillet 2020 portant sur la désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020 pour les communes de moins de 1000 habitants et précisant notamment les modalités de transmission à la préfecture le soir du scrutin ;

Monsieur Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Pierre VAN HAMME, Elisabeth MICHEL, Manon DUBOST et Sébastien BOUKHALO.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de 3 (trois) délégués et de 3 (trois) suppléants en vue des élections sénatoriales.

### **Election des délégués :**

Les candidatures sont :

Messieurs Jean-Marie QUEYROI, Antonio RODRIGUES et Mmes Catherine SACHET, Valérie LEBLANC.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

-Mr QUEYROI Jean-Marie : 13 voix

-Mme LEBLANC Valérie : 11 voix

-Mme SACHET Catherine : 8 voix

-Mr RODRIGUES Antonio : 7 voix

Mr QUEYROI Jean-Marie, Mme LEBLANC Valérie et Mme SACHET Catherine ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

### **Election des suppléants :**

Les candidatures sont :

Mr Richard CALAVIA, Mme Elisabeth MICHEL et Mr BOUKHALO Sébastien.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme MICHEL Elisabeth : 13 voix
- Mr BOUKHALO Sébastien : 13 voix
- Mr CALAVIA Richard : 12 voix

Mme MICHEL Elisabeth, Mr BOUKHALO Sébastien et Mr CALAVIA Richard ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

**N°2020-26 :**

**Objet de la délibération** : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Après avoir entendu le rapport de Mr Le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

La liste déposée est la suivante :

- Mr Richard CALAVIA, Mmes FORGET Laurence et Roche Anne-Marie, membres titulaires.
- Mr Jacques GÉRARD, Mmes DUBOST Manon et SACHET Catherine, membres suppléants.

Il a été procédé au vote.

Les résultats sont les suivants :

Sièges à pourvoir (SAP) : 6

Suffrages exprimés (SE) : 15

Quotient électoral (QE) :  $15 / 6 = 2,5$

Nombre de voix obtenues par la liste (V) : 15

$V / QE = 15 / 2,5 = 6$

Le total des sièges pourvus est de : 6 sièges.

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- Mr Richard CALAVIA, Mmes Laurence FORGET et Anne-Marie ROCHE

Membres suppléants :

-Mr Jacques GÉRARD, Mmes Manon DUBOST et Catherine SACHET

**N°2020-27 :**

**Objet de la délibération :** Nomination des délégués au SIVS Anliac-Cherveix Cubas-Génis-Salagnac

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la nomination des délégués au SIVS Anliac-Cherveix Cubas-Génis-Salagnac.

Ont été nommés, à l'unanimité :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Antonio RODRIGUES	Jean-Marie QUEYROI
Elisabeth MICHEL	Jacques RENARD

**N°2020-28 :**

**Objet de la délibération :** Nomination des délégués au SIVOS d'Excideuil

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la nomination des délégués au SIVOS d'Excideuil.

Ont été nommés, à l'unanimité :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Michel MAQUET	Antonio RODRIGUES
Jean-Marie QUEYROI	Manon DUBOST

**N°2020-29 :**

**Objet de la délibération :** Nomination des délégués au SDE 24

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la nomination des délégués au SDE 24.

Ont été nommés, à l'unanimité :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Antonio RODRIGUES	Richard CALAVIA
Jacques GÉRARD	Pierre VAN HAMME

**N°2020-30 :**

**Objet de la délibération :** Nomination des délégués au SMCTOM de Thiviers

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la nomination des délégués au SMCTOM de Thiviers.

Ont été nommés, à l'unanimité :

Déléguée titulaire	Délégué suppléant
Anne-Marie ROCHE	Jacques GÉRARD

**N°2020-31 :**

**Objet de la délibération :** Nomination correspondant sécurité routière et armée

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un correspondant sécurité routière et armée

A été nommé, à l'unanimité, Mr Jacques GÉRARD

**N°2020-32 :**

**Objet de la délibération :** Amortissement des travaux de l'aménagement du bourg de Cherveix

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'amortir les travaux de l'aménagement du bourg de Cherveix pour un montant total de 24 017,63 € sur 10 ans à compter de 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les conditions d'amortissement suivantes :

De 2020 à 2028 : 2401 €

En 2029 : 2408,63 €

**N°2020-33 :**

**Objet de la délibération :** Vote du budget principal 2020

Le montant du primitif 2020 s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de de 785 760,88 € pour la section de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 409 652,87 €.

Monsieur Le Maire donne le détail de ce document article par article en dépenses et en recettes et le soumet à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte (14 voix pour et 1 abstention), le budget primitif 2020.

**N°2020-34 :**

**Objet de la délibération :** Location Salle des fêtes

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'association COUNTRY ATTITUDE sise à Neboule 24 390 BOISSEUILH n'a pu assurer ses cours de danse pendant la période de confinement depuis le 16 mars suite au COVID-19.

Le montant de la location de la salle des fêtes est fixé à 300 € par an.

Monsieur Le Maire propose de réduire le montant du loyer d'1/3 soit 100€ pour l'année 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de réduire le montant du loyer d'1/3 soit 100 € ce qui porte le montant du loyer à 200 € pour l'année 2019/2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 17 juillet 2020

Le maire

Jean-Marie QUEYROI